



D.2025.10.08.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 – Ajustement de la contribution Vélo en libre-service de Toulouse Métropole pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Afin de couvrir les charges liées à la compétence Vélo en libre-service (VLS), une contribution de 893 881 € avait été inscrite au budget primitif 2025 à titre prévisionnel.

Il avait été convenu que ce montant ferait l'objet d'un réajustement en cours d'exercice, en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées sur la période courant du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Après constatation des recettes et application contractuelle de la formule d'actualisation, la contribution VLS 2025 s'établit à 210 649,55 €, selon la répartition suivante :

- En dépenses :
 - o 7,384 M€ correspondant au coût par station estimé initialement à 17 000€ (valeur 2022), actualisé à 18 462 € (valeur 31/08/2025) pour l'ensemble des 400 stations toulousaines en service au 01/09/2024 ;
 - o Le reversement de l'intéressement à hauteur de 25% des recettes, soit 1.092 M€ (pour une estimation initiale de 0.806M€) ;
- En recettes : 3,278 M€, correspondant à 75 % des recettes nettes HT perçues par Tisséo sur la période courant du 01/09/2024 au 31/08/2025.

L'écart de contribution est donc dû aux bons résultats de fréquentation du service.

Pour rappel, sont également déduites de la contribution VLS 2025 l'avance déjà payée en 2024 pour 3,327 M€, ainsi que la récupération d'un tiers du coût évité d'investissement pour 0,569 M€. Cette économie sur le marché de Tisséo Collectivités a été permise par la réutilisation de certaines stations préexistantes sur le territoire toulousain.

Ainsi, la contribution globale de Toulouse Métropole au profit de Tisséo-Collectivités pour 2025 s'élève à 134 680 890,55 €, ventilée comme suit :

- 58 681 030,00 € de contribution statutaire
- 75 789 211,00 € de contribution supplémentaire
- 210 649,55 € de contribution VLS.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le montant révisé de la contribution VLS de Toulouse Métropole pour l'exercice 2025.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution Vélo en libre-service de Toulouse Métropole au montant de 210 649,55 € pour l'exercice budgétaire 2025.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant sera réajusté en recettes au Budget Supplémentaire 2025 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES